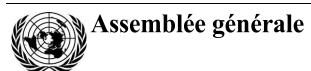
Nations Unies A/CONF.232/2019/8/Rev.1



Distr. générale 23 août 2019 Français

Original : anglais

Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale Troisième session

New York, 19-30 août 2019

Programme de travail révisé*

Lundi 19 août 2019

10 heures-13 heures Ouverture de la session (point 1)

Adoption de l'ordre du jour (point 2)

Programme de travail (point 3)

Débat général (point 5)

15 heures - 18 heures Examen de la question visée aux paragraphes 1 et 2 de la

résolution 72/249 de l'Assemblée générale (point 6)

Groupe de travail officieux sur les questions interdisciplinaires

(art. 2 à 6) Objectifs

Champ d'application

Relation entre l'instrument international et la Convention et les

autres instruments et cadres et organes

Approches et principes

Coopération internationale

^{*} Sauf indication contraire, les questions à examiner lors de la deuxième semaine seront déterminées à la lumière des débats tenus lors de la première semaine.





Mardi 20 août 2019

10 heures-midi Point 6 (suite)

Consultations informelles sur le renforcement des capacités et le transfert des techniques marines (par. 1 de l'article 44 et art. 45)

Modalités de renforcement des capacités et de transfert des

techniques marines, notamment des modalités supplémentaires pour

le transfert des techniques marines

14 heures-16 heures Point 6 (suite)

Consultations informelles sur les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 15 et 19)

Coopération et coordination

Prise de décisions

15 heures-18 heures Groupe de travail officieux sur le renforcement des capacités et le

transfert de techniques marines (art. 42 à 44)

Objectifs

Coopération en matière de renforcement des capacités et de transfert

de techniques marines

Modalités de renforcement des capacités et de transfert des

techniques marines

Mercredi 21 août 2019

10 heures-13 heures Point 6 (suite)

Groupe de travail officieux sur les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 16 à 18)

Détermination des aires

Propositions

Consultations et évaluation

14 heures-16 heures Point 6 (*suite*)

Consultations informelles sur les études d'impact sur

l'environnement (art. 23 et 38)

Relation entre l'instrument international et les autres instruments et

cadres juridiques et organes

Prise de décisions

16 heures - 18 heures Consultations informelles sur les ressources génétiques marines, y

compris les questions liées au partage des avantages (art. 10)

Accès

Jeudi 22 août 2019

10 heures-13 heures Point 6 (suite)

Groupe de travail officieux sur les études d'impact sur

l'environnement (art. 30 à 34)

Vérification préliminaire

Délimitation du champ des études

Étude d'impact et évaluation

2/5 19-14397

Atténuation, prévention et gestion des effets préjudiciables

potentiels

Notification et consultation publiques

14 heures-16 heures Point 6 (suite)

Consultations informelles sur les ressources génétiques marines, y compris les questions liées au partage des avantages (art. 11)

Partage des avantages

16 heures-18 heures Consultations informelles sur les mesures telles que les outils de

gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 21)

Suivi et examen

Vendredi 23 août 2019

10 heures-13 heures Point 6 (suite)

Groupe de travail officieux sur les ressources génétiques marines, y compris les questions liées au partage des avantages (art. 7 à 9)

Objectifs

Champ d'application

Activités liées aux ressources génétiques marines

14 heures-16 heures Point 6 (suite)

Consultations informelles sur les ressources génétiques marines, y compris les questions liées au partage des avantages (art. 13)

Suivi

16 heures-18 heures Consultations informelles sur les études d'impact sur

l'environnement (art. 24)

Seuils et critères

Lundi 26 août 2019

10 heures-midi Point 6 (*suite*)

Consultations informelles sur les études d'impact sur

l'environnement (art. 39 à 41)

Suivi

Établissement de rapports

Examen

10 heures-13 heures Point 6 (*suite*)

Groupe de travail officieux sur le renforcement des capacités et le

transfert des techniques marines (art. 46 à 47)

Types

Suivi et examen

14 heures-16 heures Point 6 (suite)

Consultations informelles sur les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 21 et

14)

Suivi et examen

19-14397

Objectifs

15 heures-18 heures Point 6 (suite)

Groupe de travail officieux sur le renforcement des capacités et le

transfert de techniques marines (par. 3 et 4 de l'article 51)

Centre d'échange d'informations

Mardi 27 août 2019

Point 6 (suite) 10 heures-midi

Consultations informelles sur les études d'impact sur

l'environnement (art. 25 à 27)

Effets cumulés Effets transfrontières

Zones désignées comme importantes ou vulnérables sur les plans

écologique ou biologique

10 heures-13 heures Point 6 (suite)

> Groupe de travail officieux sur les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 17, 18

et 20)

Propositions

Consultation et évaluation

Application

14 heures-16 heures Point 6 (suite)

Consultations informelles sur les ressources génétiques marines, y

compris les questions liées au partage des avantages (art. 12)

Droits de propriété intellectuelle

16 heures-18 heures Point 6 (suite)

Consultations informelles sur les questions interdisciplinaires

(art. 52)

Ressources financières

Mercredi 28 août 2019

10 heures-13 heures Point 6 (suite)

Groupe de travail officieux sur les ressources génétiques marines, y

compris les questions liées au partage des avantages (article

premier)

Définitions

14 heures-16 heures Point 6 (suite)

Groupe de travail officieux sur les études d'impact sur

l'environnement (art. 22, 28 et 29)

Obligation de procéder à des études d'impact sur l'environnement

Évaluations stratégiques environnementales

Liste des activités qui exige ou n'exige pas une étude d'impact sur

l'environnement

4/5 19-14397 15 heures-18 heures Consultations informelles sur les questions interdisciplinaires (art. 4

à 6 et 53)

Relation entre l'instrument international et la Convention et les

autres instruments et cadres et organes

Approches et principes

Coopération internationale

Mise en œuvre et contrôle du respect des dispositions

Jeudi 29 août 2019

10 heures-13 heures Point 6 (*suite*)

Groupe de travail officieux sur les études d'impact sur

l'environnement (art. 35 à 37)

Rapports d'étude d'impact sur l'environnement

Publication des rapports Examen et évaluation

15 heures-18 heures Point 6 (*suite*)

Groupe de travail officieux sur les questions interdisciplinaires

(art. 48 à 51)

Centre d'échange d'informations

Conférence des Parties

Organe scientifique et technique

Secrétariat

Vendredi 30 août 2019

10 heures-13 heures Point 6 (suite)

Pouvoirs des représentants (point 4)

15 heures-18 heures Questions diverses (point 7)

Clôture de la session (point 8)

19-14397 5/5